

H. DU RANQUET

# Chapelle de Beaurepaire

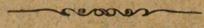
ou des Cordeliers-Vieux

ET

# Chapelle des Cordeliers

ou Salle des Archives

LEGS  
Auguste BOUTAIS  
1859-1926



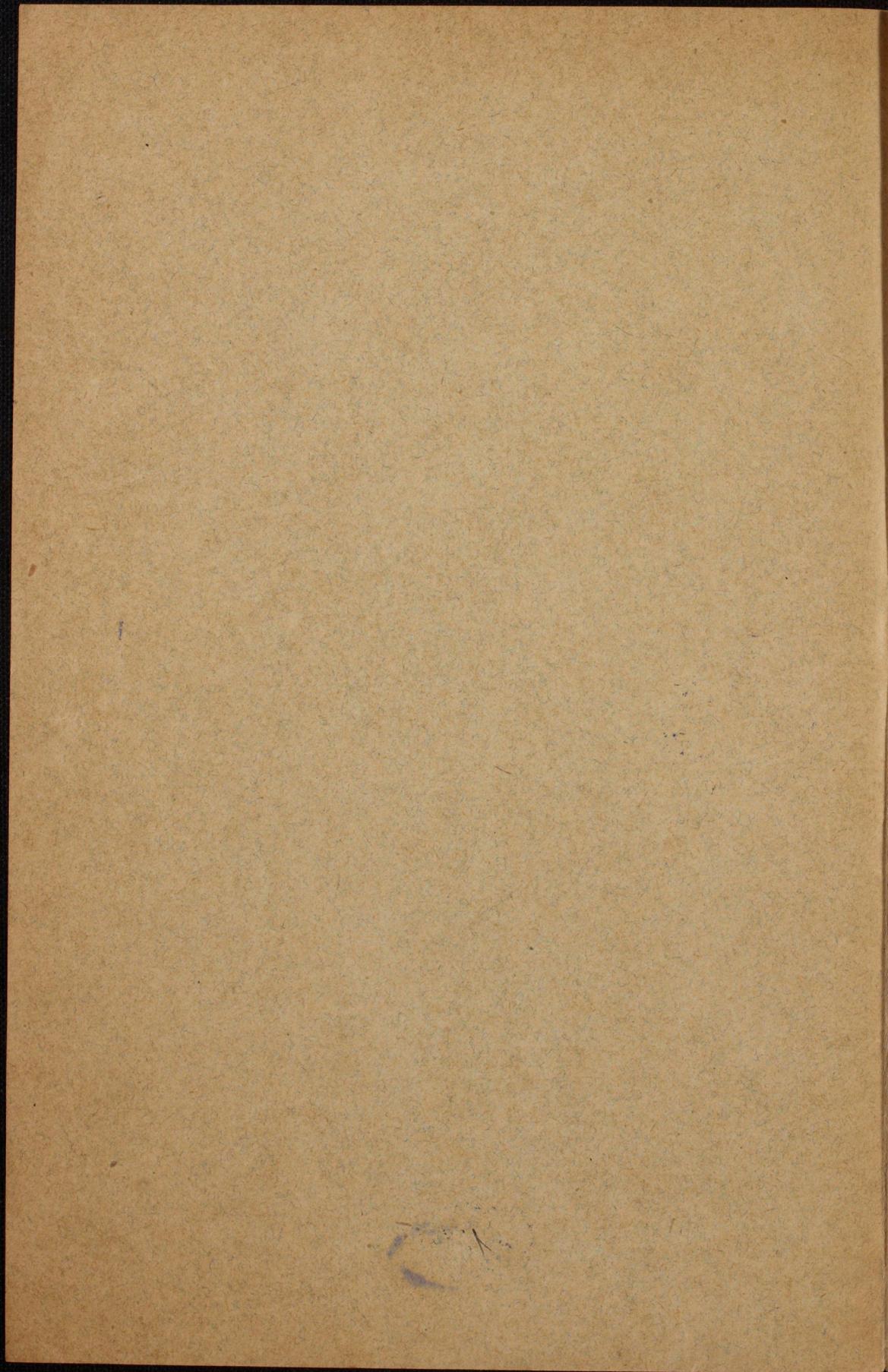
(Extrait du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*)



CLERMONT-FERRAND  
IMPRIMERIE GÉNÉRALE  
Place Michel-de-l'Hôpital

1911

5071  
12821



à Monsieur Isutsky  
meilleurs souvenirs  
H. Du R.

H. DU RANQUET

# Chapelle de Beaurepaire

ou des Cordeliers-Vieux

ET

# Chapelle des Cordeliers

ou Salle des Archives



(Extrait du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*)

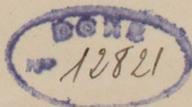


CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIE GÉNÉRALE

Place Michel-de-l'Hôpital

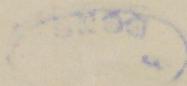
1911



Chapelle de Beaumont

Chapelle des Cordeliers

LECS  
Produit D: UTALIS  
1888-1890



### Chapelle de Beaurepaire ou des Cordeliers-Vieux

La chapelle de Notre-Dame de Beaurepaire a une seule nef avec un chevet droit et trois travées dont la plus orientale, le chœur, est légèrement plus étroite. Elle est voûtée de compartiments d'arête bombés et séparés entre eux par de forts doubleaux en tiers point. En parlant de compartiments d'arête je m'exprime mal, car les arêtes ne se réunissent pas à la clef, comme cela a lieu dans les voûtes d'arête ordinaires, mais s'arrêtent à 1<sup>m</sup> ou 1<sup>m</sup> 50 du centre environ. On dirait sur chaque travée un berceau plein cintre dans lequel on aurait pratiqué deux grandes pénétrations se dirigeant sur les goulterots. Ce système de voûte rappelle beaucoup celui mis en œuvre dans les bas côtés de l'église de Gerzat.

Les colonnes appliquées aux murs et sur lesquelles reposent les doubleaux sont monocylindriques de 32 centimètres de diamètre. Leur base est composée de deux tores séparés par une simple gorge. La corbeille de leurs chapiteaux porte deux rangs de crochets et au-dessus est un gros tailloir carré mouluré de deux boudins, le supérieur plus fort, avec une doucine entre les deux. Au chœur, en avant de ce tailloir, est une petite tablette en imposte recevant les retombées occidentales de la voûte et, aux angles orientaux de ce chœur, saillent du mur deux petits culots portant les autres retombées du compartiment d'arête.

L'édifice est éclairé par des fenêtres plein cintre réservées une dans les murs nord et sud de chaque travée, une dans la cloison orientale du chevet et enfin par un oculus quadrilobé ouvert à l'ouest, au-dessus de la porte. Ces ouvertures

percées dans des murs de 0<sup>m</sup> 95 sont très ébrasées à l'intérieur.

La porte est rectangulaire sous un arc brisé orné d'une voussure que porte de chaque côté une fine colonnette aux chapiteaux à crochets.

A l'extérieur les angles sont enveloppés dans toute leur hauteur par des contreforts droits ne présentant qu'un léger retrait à un mètre du sommet environ. D'autres contreforts de même disposition et n'offrant que 0<sup>m</sup> 30 de saillie étaient les goutterots au droit des doubleaux. Ils montent jusqu'à l'entablement. Celui-ci rectiligne et porté sur de petits modillons profilés en talon. Pour les fenêtres, à l'extérieur elles, ont encore un léger ébrasement et sont surmontées d'un cordon formant un sourcil plein cintre à l'extrados de leurs claveaux. Les pignons est et ouest dominant la toiture en tuiles creuses d'environ 1<sup>m</sup> 50.

La porte et les chapiteaux par leur sculpture à crochets, formés de feuilles nervées, classeraient ce monument au commencement de l'époque gothique. Mais les bases des colonnes qui, avec leurs deux tores superposés, sont absolument romanes, l'absence de croisée d'ogives, l'épaisseur des murs avec le grand ébrasement intérieur des fenêtres et les contreforts droits et peu saillants sont autant de caractères qui écartent toute idée de gothique et continuent le faire roman. Nous sommes donc en présence d'un de ces édifices de transition, où nous voyons le maître d'œuvre appliquer la nouvelle décoration à une structure encore toute romane. Il ne sort des anciennes voies battues que très timidement, seulement pour la sculpture, quant à la construction même il la monte suivant les vieux principes de notre art national. Il hésite à employer la croisée d'ogives dont, à peu près au même moment, son collègue du Crest couvre son église, mais il cherche à arriver au même résultat, localiser les poussées, avec les anciens moyens, l'antique voûte d'arête si pratiquée par nos architectes romans. Il la bombe afin d'obtenir au-dessus, longitudinalement, deux pentes générales qui lui per-

mettent d'asseoir sur elles sa toiture, car il veut continuer les anciens errements auvergnats ; établir encore sa couverture directement sur l'extrados des voûtes. Il évitera ainsi ces charpentes coûteuses qu'exige le nouveau mode de construction.

Cette chapelle de Beaurepaire, Fodéré nous dit (1) qu'elle a été fondée en 1260 et sacrée en 1264, des croix de consécration se voient encore. Tardieu prétend (2) que Marquis la datait de 1241 et Cohendy de 1251. Pour lui c'est la première de ces deux dernières dates qu'il admet. Mais aucun de ces auteurs, pas plus que ceux qui, les uns après les autres, ont répété leur dire, n'ont produit un texte, une raison quelconque pour étayer leur opinion qu'on peut dire en conséquence entièrement gratuite. Ces dates sont contredites par les caractères architectoniques de l'édifice lui-même qui semble antérieur d'une cinquantaine d'années. Ne pourrait-on pas, avec Du Fraisse (3), croire que les Cordeliers, en venant fonder leur couvent à Beaurepaire y aient trouvé une église construite et l'aient utilisée pour leur service particulier ? Cette église d'après Du Fraisse serait l'ancienne église de saint Legonce. Quelle que soit d'ailleurs la date de construction de Notre-Dame de Beaurepaire, cet édifice est des plus intéressants précisément à cause de ce mélange de roman et de gothique qui nous fait assister aux efforts et aux hésitations de nos architectes de cette époque de transition.

---

(1) Fodéré : *Custoderie d'Auvergne*, Ferdinand Thibaud, Clermont-Ferrand, 1861, p. 43.

(2) Tardieu : *Histoire de Clermont-Ferrand*, t. I, p. 383, note 2.

(3) Du Fraisse : *L'Origine des Eglises de France*, 1688, p. 427.

II

**Chapelle des Cordeliers ou Salle des Archives**

La chapelle des Cordeliers, actuellement salle des Archives départementales, d'après Fodéré (1) aurait été fondée en 1273 et sacrée par Guy de la Tour en 1284. Cette date de fondation que tous les auteurs ont répétée de confiance n'est appuyée par aucun texte, aucun fait et me semble bien tardive. Si, en effet, en l'absence de tout document nous nous en rapportons aux données archéologiques, cet édifice paraît antérieur à la Cathédrale, bien qu'on l'ait indiqué, sans aucune raison, comme une œuvre du même architecte, Jean des Champs, ce dont je doute ; car rien dans ce monument ne peut justifier une telle attribution qui semble au contraire absolument invraisemblable. Aux Cordeliers ce ne sont pas les mêmes matériaux qu'à la Cathédrale. Ici l'appareillage est en arkose, sauf pour la membrure qui est en lave, et le gros œuvre en moellonnage de toute provenance, là tout l'édifice est en appareil de lave. Aux Cordeliers nous avons de robustes croisées d'ogives simplement épannelées suivant un gabari prismatique et à la Cathédrale elles sont finement moulurées de tores élégants. Dans cette dernière église les fenêtres sont subdivisées par des faisceaux de fines colonnettes aux chapiteaux délicatement sculptés, dans la première les divisions sont obtenues par des meneaux simplement chanfreinés ne portant ni moulure ni sculpture et le réseau du tympan est beaucoup moins compliqué. Enfin, chose plus grave, le système des voûtes est totalement différent dans les deux monuments. A la Cathédrale nous avons

(1) Fodéré : *Custoderie d'Auvergne*, Ferdinand Thibaud, Clermont-Ferrand, p. 43.

des travées simples recouvertes chacune d'une croisée d'ogive, tandis que la chapelle des Cordeliers devait avoir des voûtes sexpartites. Celles-ci n'existent plus, mais la différence de force dans les contreforts alternés à l'extérieur indique assez ce qu'elles devaient être pour qu'il n'y ait aucun doute sur ce point. En fait de ressemblance il ne reste donc entre les deux édifices que le style gothique présidant à la construction de l'un et de l'autre. Cela ne suffit pas, je crois, pour les dire d'un même architecte.

La disposition de ses voûtes, la facture de ses fenêtres, la section de ses croisées d'ogives et la petitesse de leurs clefs reportent la chapelle des Cordeliers à une époque sensiblement plus reculée que la Cathédrale ; et si, comme Fodéré le prétend, les deux églises ont été élevées en même temps, il faut forcément reconnaître que le maître d'œuvre des Cordeliers était en retard sur celui de la Cathédrale de plus d'un demi-siècle. Il est donc peu probable, pour ne pas dire plus, que les deux édifices soient l'œuvre d'un même architecte.

Eglise conventuelle, la chapelle des Cordeliers, chose remarquable, dès l'extérieur annonce sa destination. Le chevet polygonal et les quatre premières travées en partant de celui-ci, qui formaient ensemble le chœur des moines, sont éclairés par des fenêtres doubles ouvertes au nord et au sud dans chaque travée, tandis que dans le bas de l'église les travées réservées aux fidèles n'ont que d'étroites fenêtres simples.

Le grand mérite de cette chapelle, déjà digne d'être signalée pour son élévation extraordinaire (17<sup>m</sup> 50 sous voûte sur 10<sup>m</sup> 50 de largeur et 50<sup>m</sup> 50 de longueur) réside dans son système de voûtes sexpartites. Ce genre de voûtement, très commun en Normandie et en Ile-de-France dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, est insolite chez nous et je crois aussi dans les contrées avoisinantes. Pour moi c'est le seul exemple que je connaisse dans le centre de la France et c'est sûrement l'unique existant en Auvergne. Aussi la conservation de cet

édifice est-il de premier intérêt pour l'Histoire de l'Art dans notre province.



### V C E U

Après les explications de M. Du Ranquet, l'Académie reconnaissant tout l'intérêt que présentent pour l'Histoire de l'Art local les deux anciennes chapelles de Beaurepaire (Poudrière actuelle) et des Cordeliers (actuellement Salle des Archives départementales), est d'avis, à l'unanimité, que ces deux édifices soient classés comme monuments historiques et charge son Président de faire auprès de l'Administration les démarches utiles pour obtenir ces deux classements.



